

## DEMANDE d'autorisation d'absence au stage

« La classe ouvrière c'est pas du cinéma » février 2024

### Stage ouvert à l'académie de Bordeaux

Il n'y a pas de date limite d'inscription. Dans le cas où vous n'avez pas d'obligation de présence, aucune autorisation n'est à demander. Toute fois nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible.

**Pour les titulaires de la fonction publique d'État**, la demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son chef de service, de son chef d'établissement ou de son IEN un mois avant le stage. Cette demande doit donc être déposée

**Avant le 14 janvier 2024**

Cette autorisation est de droit. Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an. Le stage est ouvert aux non-syndiqués, de toute l'académie de Bordeaux.

Modèle d'autorisation (à reproduire à la main ou en copie-collé)

NOM Prénom.....

Grade ou fonction .....

Établissement.....

À ... Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service - (1).

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le(s)

**Mercredi 14, Jeudi 15 et vendredi 16 février 2024** (3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à BORDEAUX.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A .....

Le .....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de L'État".

(3) Ne la faites que pour le(s) jour(s) où vous travaillez et les jours de votre demande.

**Pour les agents des collectivités territoriales**, nous envoyer votre inscription avec le nom et l'adresse de l'employeur **au plus tard le 11 janvier 2024** pour que nous ayons le temps de prévenir votre collectivité.

**Pour les salariés de droit privé** (notamment à Pôle Emploi) qui seraient intéressés, les syndicats nationaux voudront bien faire le nécessaire pour transmettre les modalités d'inscription en même temps que l'information sur ce stage. Une convocation pourra être fournie sur demande en retour du message d'inscription.

**MERCI DE BIEN VOULOIR ENVOYER UN MESSAGE LE PLUS TÔT POSSIBLE à**

[fsu33@fsu.fr](mailto:fsu33@fsu.fr)

pour prévenir de votre inscription (indiquez nom, prénom, établissement, courriel, fonction)